

PROJET
Réunion du CCAS
Du 16 février 2023

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10 février 2023

L'An deux Mil vingt et un

Le 16 février 2023 à 18 heures

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Président.

PRESENTS : Anne Courbier, Nicole Girardin, Arlette Lebraud, Bernadette Marnay, Marylène Renault, Vincent Chenu,

EXCUSÉS : Nathalie Dumagnier, Mathieu Billaud, Yohann Brunet,

ABSENTS :

Anne Courbier est désignée comme secrétaire.

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CCAS DU 12 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire fait approuver le Procès-Verbal de la séance du CCAS en date du 12 septembre 2022.

Vu le procès-verbal du 12 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire et après en avoir pris connaissance, approuve le Procès-Verbal de la séance du 12 septembre 2022.

Pour	6	
Contre		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CCAS DU 15 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire fait approuver le Procès-Verbal de la séance du CCAS en date du 15 novembre 2022.

Vu le procès-verbal du 15 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire et après en avoir pris connaissance, approuve le Procès-Verbal de la séance du 15 novembre 2022.

Pour	6	
Contre		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		

3- AIDE FINANCIERE N°2023-01

Monsieur le Président présente au CCAS une demande d'une habitante de Savigny l'Evescault afin d'obtenir une aide financière pour épurer ses dettes d'électricité pour 300 € et de garage pour 535,60 €. La demande pour Soregies est une demande sous forme de prêt.

Les membres du CCAS,

Après étude du dossier n° 2023-01 et de la situation du demandeur,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à la majorité d'apporter une aide exceptionnelle de 300,00 € qui sera directement versé à l'organisme, sans demande de remboursement
- **AUTORISE** le Président à prélever cette somme à l'article 65134.

Pour	6	
Contre		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		

4- BOURSE AU PERMIS – DEMANDE N°001

Monsieur le Président présente au CCAS une demande d'une habitante de Savigny l'Evescault afin d'obtenir l'aide du CCAS grâce au dispositif Bourse au permis. Il présente de nouveau le dispositif qui avait été évoqué plusieurs fois en commission. Il permet à des jeunes de financer leur permis ; le CCAS peut apporter une aide de 800 € contre 70 heures de stage dans la commune.

La jeune est Océane Nègre, service civique au sein de la commune de Savigny auprès des élèves de l'école et a peu de ressources. Avoir son permis lui permettrait une nouvelle mobilité et de pouvoir chercher un emploi.

Les membres du CCAS,

Après étude de la demande n°001 et de la situation du demandeur,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à la majorité d'apporter une aide exceptionnelle de 800 € pour le dispositif « Bourse au permis » contre 70 heures de stage.
- **AUTORISE** le Président à prélever cette somme à l'article 65134.
- **CHARGE** le Président de signer la convention avec l'auto-école.

Pour	6	
Contre		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		

5- DIVERS

M. le Président informe qu'il a rencontré la nouvelle assistante sociale de la Maison des Solidarités avec le responsable et la cheffe de service. Il y avait eu une carence de six mois au niveau du poste. Ils sont pu faire le point sur les demandes d'aides, les familles dans le besoin... Il informe également qu'un nouveau point France Service a été créé à la mairie de Saint Julien l'Ars.

M. le Président annonce qu'il a prochainement un rendez-vous avec Présence verte, entreprise de livraison de repas. Il fera un compte-rendu de cette réunion lors de la prochaine commission.

M. le Président présente un livret CCAS qui pourrait être diffusé aux habitants pour leur expliquer l'objectif de la commission. C'est un premier jet va être retravaillé selon les observations.

Le repas des aînés 2023 est donc fixé au 7 octobre 2023. Anne Courbier et les services sont chargés de chercher des animations pour les présenter à une prochaine commission.

La séance est levée à 19h10.